



N° 11F0019MIF au catalogue — N° 263

ISSN: 1205-9161

ISBN: 0-662-74913-8

Document de recherche

**Direction des études analytiques
documents de recherche**

L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels

par Marc Frenette

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24-F, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels

par Marc Frenette

11F0019MIF N° 263

ISSN : 1205-9161

ISBN : 0-662-74913-8

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail

24-F, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Statistique Canada

Comment obtenir d'autres renseignements:

Service national de renseignements: 1 800 263-1136

Renseignements par courriel : infostats@statcan.ca

Septembre 2005

Plusieurs commentaires utiles ont été fournis par Gordon Cleveland, René Morissette, Garnett Picot, et Arthur Sweetman. Toutes erreurs demeurent la responsabilité de l'auteur.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans autre autorisation de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licence, Division du Marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6.

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance :

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

1. Introduction.....	5
2. Méthodes.....	8
3. Données.....	9
4. Résultats.....	14
5. Conclusion	21
Bibliographie.....	32

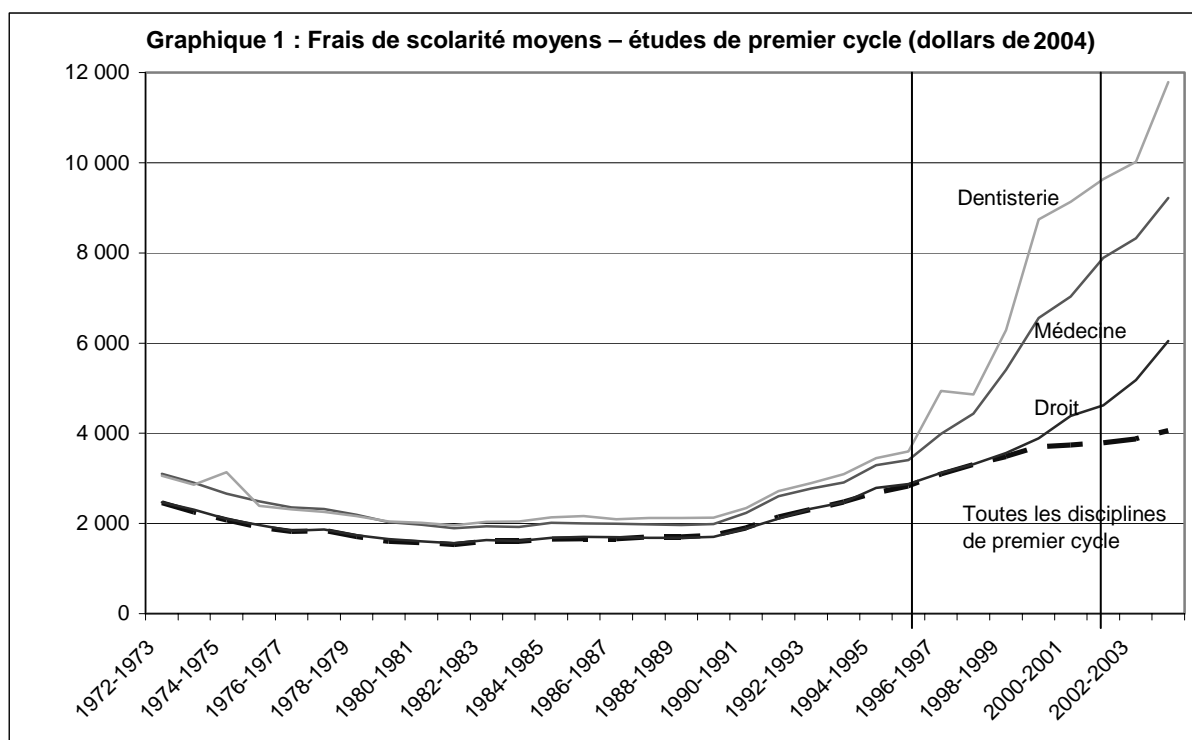
Résumé

Les études antérieures portant sur l'incidence de l'augmentation des frais de scolarité sur les inscriptions à l'université des étudiants selon leurs antécédents socioéconomiques ont mis l'accent sur l'évolution des frais des programmes de premier cycle au cours des années 90. Durant cette période, nous n'avons pas observé de changements dans les tendances en matière d'inscription, peut-être parce que les hausses de frais de scolarité ont été modestes (en valeur absolue) et progressives. La présente étude porte sur l'incidence de la déréglementation soudaine et très vaste des frais de scolarité dans les programmes professionnels de l'Ontario vers la fin des années 90. Les résultats suggèrent que les tendances socio-économique sur le plan des inscriptions à changer sensiblement en Ontario, où la déréglementation des programmes professionnels a été plus marquée. Dans des provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique, où les frais de scolarité sont demeurés stables, aucun changement n'a été constaté en ce qui concerne les tendances sur le plan des inscriptions.

Mots-clés : accès à l'université, frais de scolarité, déréglementation des frais de scolarité

1. Introduction

Après plusieurs années de stabilité relative, les frais de scolarité des programmes de premier cycle au Canada ont presque doublé au cours de la dernière décennie (graphique 1)¹. La possibilité que les étudiants provenant de milieux défavorisés n'aient plus les moyens de fréquenter l'université a été un sujet d'inquiétude pour les associations d'étudiantes et d'étudiants et autres promoteurs de l'accès aux programmes universitaires. Par conséquent, les auteurs de nombreuses études récentes se sont penchés sur l'évolution de la relation entre l'accès à l'université et diverses mesures des antécédents socioéconomiques (revenu de la famille, niveau de scolarité des parents, etc.). De façon générale, selon les résultats de ces études, il n'y aurait pas de lien entre l'augmentation des frais de scolarité et la diminution de l'accès chez les étudiants défavorisés (Corak et coll. [2003] et Drolet [2005]²).



Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

1. Toutes les données sur les frais de scolarité qui sont utilisées dans la présente étude ont été obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.
2. Corak et coll. (2003) ont examiné les tendances des inscriptions selon le revenu des parents entre 1980 et 1997, tandis que Drolet (2005) s'est penchée sur les inscriptions selon le revenu et le niveau de scolarité des parents entre 1993 et 2001.

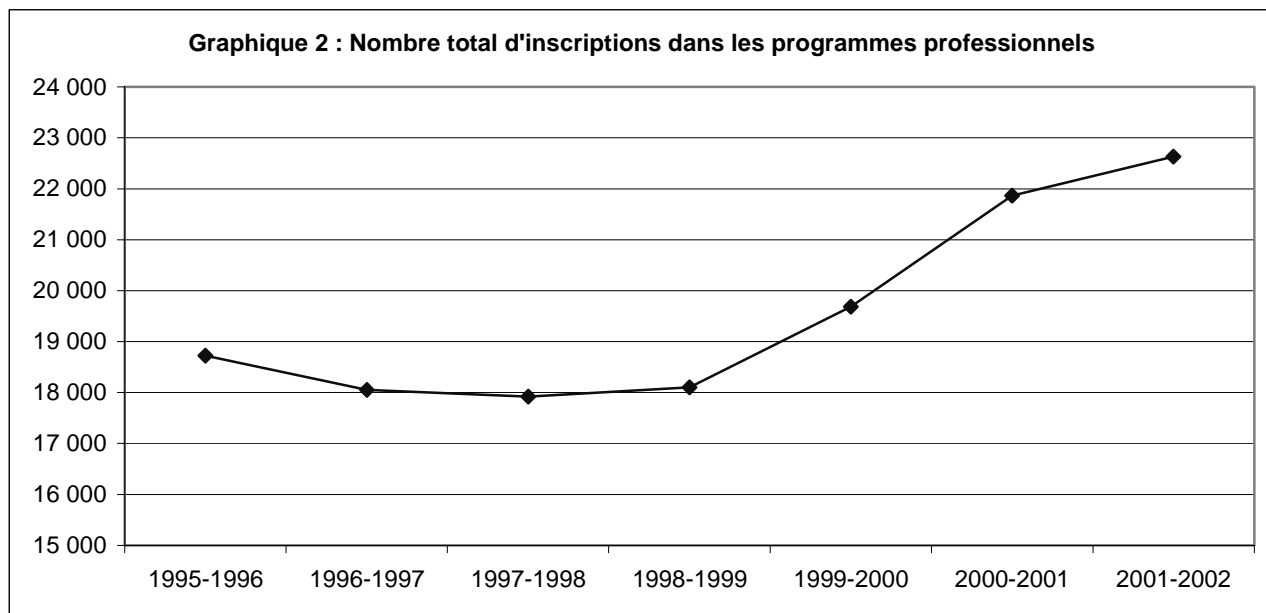
Bien entendu, les hausses de frais de scolarité ne se répartissent pas de façon égale. Comme le montre le graphique 1, elles ont été particulièrement importantes dans les programmes professionnels (c.-à-d., médecine, dentisterie et droit). Entre 1995-1996 et 2001-2002³, les frais de scolarité en termes réelles ont augmenté de 132 % en médecine, de 168 % en dentisterie et de 61 % en droit, comparativement à 34 % seulement dans l'ensemble des disciplines de premier cycle⁴. Ces hausses étaient attribuables en grande partie aux tendances observées en Ontario, où les frais de scolarité des programmes professionnels ont été déréglementés en 1998. Par contre, le Québec et la Colombie-Britannique ont maintenu dans une large mesure leur politique de réglementation des frais de scolarité entre 1995-1996 et 2001-2002. D'autres provinces avaient déjà déréglementé les frais de scolarité ou ont fait l'expérience de la déréglementation à divers degrés⁵. Les graphiques A1 à A7 en annexe montrent les tendances des frais de scolarité en médecine, en dentisterie et en droit dans les sept provinces où tous ces programmes étaient offerts.

En Ontario, les frais de scolarité des trois programmes professionnels ont considérablement augmenté entre 1995-1996 et 2001-2002. Les hausses ont été particulièrement marquées en médecine et en dentisterie (241 % et 315 %, respectivement). En droit, les frais de scolarité se sont également accrus de façon importante (141 %). En revanche, la Colombie-Britannique a connu des hausses modérées dans tous les trois programmes (entre 10 % et 12 %). Au Québec, les frais de scolarité en droit ont diminué de 9 %. En médecine et en dentisterie, les hausses ont été relativement faibles, bien qu'appréciables (29 % et 14 %, respectivement). En Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, les hausses se sont situées entre les deux extrêmes—d'une part, l'Ontario et d'autre part, le Québec et la Colombie-Britannique.

Les études antérieures ont porté sur les hausses faibles et progressives des frais de scolarité des programmes de premier cycle en général. Si la tendance à la hausse avait été évidente depuis des années, les étudiants et les parents auraient pu se préparer bien à l'avance à l'augmentation des frais de scolarité (et ainsi en atténuer les effets négatifs éventuels). En outre, les programmes de prêts aux étudiants ont été modifiés afin de réduire le fardeau financier des familles à faible revenu. Dans la présente étude, nous nous concentrons sur les hausses soudaines et marquées des frais de scolarité des programmes professionnels vers la fin des années 90⁶. Comme elles

3. Cette période correspond aux données disponibles dans la présente étude (décrites aux sections Méthodes et Données) et se situe à l'intérieur des lignes verticales.
4. À noter que « toutes les disciplines de premier cycle » comprend les programmes professionnels en médecine, en dentisterie et en droit.
5. Voir le feuillet d'information de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (1998) pour de plus amples détails sur la déréglementation des frais de scolarité au Canada.
6. Les programmes de deuxième et de troisième cycles ont aussi été déréglementés au même moment, mais le financement étudiant (postes d'assistant à l'enseignement et bourses d'études) est normalement très élevé dans le cas des étudiants de deuxième et troisième cycles, ce qui implique que l'accès (au sens financier) est moins susceptible de poser problème. Les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) sont particulièrement intéressants, puisque les frais de scolarité pour ces programmes ont augmenté très rapidement dans certains établissements scolaires de l'Ontario. Malheureusement, les données sur les frais de scolarité des programmes MBA ne sont pas compilées à Statistique Canada. Néanmoins, tous les résultats de cette étude ont été recalculés en incluant les programmes MBA dans la définition des programmes professionnels. Cette façon différente de procéder ne mène pas à des résultats très différents de ceux obtenus.

coïncidaient pour la plupart avec la déréglementation, ces hausses représentaient vraisemblablement des variations de frais exogènes. Les différents niveaux de déréglementation au Canada ont constitué la toile de fond d'une expérience quasi naturelle. Dans la plupart des cas, la déréglementation a consisté à abolir le plafond, ce qui, en principe, devrait entraîner une augmentation sur le plan tant quantitatif que des frais. Bien entendu, il pourrait ne pas y avoir d'augmentation quantitative si la courbe de l'offre est inélastique. Autrement dit, les universités pourraient avoir de la difficulté à accroître le nombre de places à court terme. Toutefois, ce nombre peut s'être accru en raison d'une augmentation de l'offre et/ou de la demande de services professionnels au cours de la période (c.-à-d., intensification des pressions pour augmenter le nombre de médecins à la disposition de la population vieillissante). Le graphique 2 montre le nombre total d'inscriptions aux programmes professionnels⁷.



Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Entre 1995-1996 et 2001-2002, le nombre total d'inscriptions a augmenté de 21 %. Il convient de noter que le nombre total d'inscriptions constitue un *stock*. À moins d'une baisse importante du taux de décrochage durant la période, le *flux* des inscriptions (c.-à-d., les inscriptions en première année) a sans doute augmenté beaucoup plus rapidement. La principale question dans la présente étude est la suivante : « Compte tenu de la hausse des frais de scolarité, quels étudiants ont occupé les places supplémentaires⁸ ? »

7. Les chiffres proviennent du Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE). Malheureusement, il a été impossible d'isoler les inscriptions en première année.

8. À noter que même si la capacité n'avait pas augmenté (en raison de l'inélasticité de la courbe de l'offre et de la situation statique de l'offre et de la demande), il est possible que l'effectif des étudiants s'inscrivant à des programmes professionnels ait varié par suite de l'escalade des frais de scolarité.

Jusqu'ici, seulement deux études canadiennes ont porté sur l'évolution de la relation entre l'accès aux programmes professionnels et les antécédents socioéconomiques. Kwong et coll. (2002) ont examiné la question en menant une enquête auprès des étudiants inscrits dans les facultés de médecine au Canada. Ils ont constaté que la proportion des étudiants inscrits en première année pour lesquels le revenu de la famille était inférieur à 40 000 \$ a diminué entre 1997 et 2000 en Ontario, mais non dans les autres provinces. Toutefois, cette étude comporte deux limites : la non-inclusion des étudiants en médecine du Québec dans le groupe témoin et l'autodéclaration du revenu de la famille par les étudiants.

De même, King et coll. (2004) ont conclu qu'entre 2000 et 2003, dans cinq facultés de droit de l'Ontario (sauf dans celle de l'Université de Toronto), la proportion d'étudiants provenant de familles dans les 40 % supérieurs de la courbe de répartition du revenu a augmenté, tandis que la proportion de ceux provenant de familles dans la tranche de 20 % du milieu a diminué. Outre le problème de l'autodéclaration du revenu par les étudiants, il n'y avait pas de groupe témoin dans cette étude.

Le fait que ces deux études ne portaient que sur les étudiants effectivement inscrits aux programmes professionnels revêt de l'importance, puisque cela est contraire à l'esprit des études traditionnelles de l'accès (qui portent sur des groupes d'étudiants qui sont « à risque » de poursuivre des études universitaires). Cette situation pourrait être problématique si les tendances touchant les étudiants inscrits faisaient simplement partie d'une tendance générale touchant l'ensemble de la population. Par exemple, l'Ontario a connu une croissance économique considérable vers la fin des années 90, ce qui est peut-être l'une des raisons de l'augmentation du revenu de la famille chez les étudiants inscrits aux programmes professionnels. En réponse à cette préoccupation, la présente étude portera tout particulièrement sur les personnes ayant récemment obtenu un diplôme universitaire et examinera leur probabilité d'inscription à des programmes professionnels en fonction de leurs antécédents socioéconomiques, selon les renseignements détaillés fournis sur le niveau de scolarité des parents.

Selon les résultats, par suite de l'augmentation rapide des frais de scolarité des programmes professionnels, les tendances en matière d'inscription selon les antécédents socioéconomiques ont changé substantiellement en Ontario, la province où les frais de scolarité ont augmenté le plus. De façon plus particulière, le nombre d'inscriptions a augmenté chez les étudiants de l'Ontario dont les parents étaient titulaires d'un grade supérieur ou professionnel. Toutefois, les inscriptions ont aussi augmenté chez les étudiants de l'Ontario dont les parents n'avaient pas de formation postsecondaire. Le seul groupe d'étudiants dont les inscriptions ont baissé est celui des étudiants de l'Ontario dont les parents avaient une formation postsecondaire inférieure à un grade supérieur ou professionnel. Dans les provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique, où les frais de scolarité ont été gelés pendant la période, on n'a pas observé de variation des tendances en matière d'inscriptions selon les antécédents socioéconomiques. Plusieurs raisons possibles expliquant ces conclusions ont été examinées.

2. Méthodes

Dans un modèle de choix d'études binaire simple, les nouveaux diplômés universitaires décideront d'obtenir un diplôme professionnel (PROF=1) si la valeur actualisée prévue du

rendement net (rendement – coûts ou $R - C$) de ce choix est supérieure au rendement prévu de l'entrée immédiate sur le marché du travail ($PROF=0$, $OTHSTUD=0$) ou la poursuite d'autres études ($PROF=0$, $OTHSTUD=1$), ou :

(1) $PROF = 1$ si

$$E[R(PROF = 1 | B, A, X) - C(PROF = 1 | B, A, X)] > \text{MAX}\{E[R(PROF = 0, OTHSTUD = 0 | B, A, X)], E[R(PROF = 0, OTHSTUD = 1 | B, A, X) - C(PROF = 0, OTHSTUD = 1 | B, A, X)]\}$$

$PROF = 0$ autrement

Comme le rendement et les coûts sont des fonctions d'autres covariables, qui peuvent être réparties selon diverses catégories (variables des antécédents (B), variables des compétences (A) et autres variables (X)—âge, sexe, etc.), il n'est pas nécessaire de connaître le rendement et les coûts réels de l'intéressé pour établir le modèle probabiliste lié à l'obtention d'un diplôme professionnel. Du point de vue empirique, il est plus facile de modéliser cette probabilité en tant que fonction des covariables (B, A et X), et d'interpréter les coefficients à l'intérieur d'un cadre coûts-avantages. Par exemple, les diplômés âgés sont peut-être moins susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel puisqu'ils disposent de moins d'années de travail pour recouvrer les coûts qu'entraînerait pareille décision. Dans la présente étude, on estime des modèles probabilistes linéaires dont l'expression mathématique est la suivante⁹ :

$$(2) \text{PROF}_{it} = B_{it}\phi + A_{it}\delta + X_{it}\gamma + \varepsilon_{it}$$

où les indices « i », « r » et « t » désignent respectivement l'étudiant, la région de résidence et la période et « ε » est un terme de perturbation aléatoire. Des modèles distincts sont estimés pour la région et la période. Tel qu'indiqué à la section Données, les régions sont réparties en fonction du niveau d'augmentation des frais de scolarité vers la fin des années 90.

3. Données

Les données sont tirées de celles sur les promotions de 1995 et de 2000 de diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics au Canada de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END). Les répondants ont été interviewés deux ans après l'obtention du diplôme (c.-à-d. en 1997 et en 2002)¹⁰. La période visée inclut celle qui

9. Nous avons aussi estimé des modèles logit et probit qui ont donné des résultats qualitativement similaires. Finalement, nous avons retenu le modèle probabiliste linéaire parce que les coefficients sont interprétés comme des effets de probabilité marginaux, qui en l'occurrence ne varient pas en fonction du vecteur des variables explicatives (contrairement au cas des modèles non linéaires). Le principal inconvénient du modèle probabiliste linéaire est que les prévisions peuvent se situer en-dehors de l'intervalle [0,1], ce qui est plus probable lorsque les prévisions sont établies pour des sous-groupes particuliers de l'échantillon; toutefois, toutes les prévisions dans la présente étude représentent des moyennes pour l'ensemble de l'échantillon et se situent toujours à l'intérieur de l'intervalle [0,1]. Voir Moffitt (1999) pour une analyse plus complète du bien-fondé du recours à des modèles probabilistes linéaires.

10. Les données ayant trait aux promotions antérieures n'ont pu être utilisées dans la présente étude, les données sur la variable niveau de scolarité des parents étant incomplètes.

précède et celle qui suit la déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels en Ontario. On dispose de renseignements détaillés sur le programme d'études terminé en l'année de référence (c.-à-d., 1995 ou 2000) ainsi que sur toutes autres études poursuivies par le diplômé durant les deux années suivantes dans le cadre d'un programme d'une durée habituelle d'au moins trois mois et menant à l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Aux fins de la présente étude, on entend par programme professionnel un programme de premier grade professionnel en médecine, dentisterie ou droit. Les étudiants qui ont récemment obtenu un baccalauréat¹¹, une maîtrise ou un doctorat sans avoir obtenu au préalable un diplôme professionnel sont inclus dans cette étude^{12,13}.

Même si l'END ne contient pas de renseignements sur le revenu de la famille, elle est la seule source de données qui permet aux chercheurs d'établir un lien entre la poursuite d'études professionnelles et les antécédents socioéconomiques au cours de la période où les programmes professionnels de l'Ontario ont fait l'objet d'une déréglementation (c.-à-d., la fin des années 90). Plus précisément, au niveau détaillé, elle donne le plus haut niveau de scolarité atteint par le père et la mère. Dans la présente étude, nous combinons ces deux éléments d'information en examinant le plus haut niveau de scolarité atteint par le père ou la mère, en fonction des catégories suivantes : aucune étude postsecondaire, certificat d'études postsecondaires non universitaires, baccalauréat et diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle (maîtrise, doctorat ou diplôme professionnel¹⁴). Le recours au niveau de scolarité des parents n'est pas tellement limitatif, puisque deux études récentes concluent qu'il est plus étroitement associé à l'accès à l'université que le revenu de la famille (Knighton et Mirza [2002] et Drolet [2005]).

La relation entre les hausses des frais de scolarité des programmes professionnels et les caractéristiques socioéconomiques est déterminée d'après la forte variation provinciale des hausses des frais de scolarité observée vers la fin des années 90, comme le montrent les graphiques A1 à A7 en annexe. La période d'intérêt correspond aux données de l'END disponibles et se situe à l'intérieur des droites verticales (1995-1996 à 2001-2002). En Ontario et, dans une moindre mesure, dans plusieurs autres provinces, les frais de scolarité des programmes

-
11. Cette définition englobe les programmes menant à l'obtention d'un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.
 12. Les titulaires de maîtrise et de doctorat ont été regroupés aux fins de l'analyse, le groupe des titulaires de doctorat étant trop petit pour être analysé séparément. Les statistiques descriptives donnent à penser que la probabilité de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel est à peu près la même pour les étudiants de l'un et l'autre groupe.
 13. Certains étudiants peuvent faire partie des programmes de médecine, de dentisterie, ou de droit sans avoir obtenu leur diplôme de premier cycle. Néanmoins, Dhalla et al. (2002) indique que seulement 6,7 % des étudiants en médecine de première année n'avaient pas encore un diplôme de premier cycle. Malheureusement, les auteurs n'ont pu avoir accès à la même information à propos des écoles de médecine au Québec. Tous les résultats de cette étude ont été recalculés sans les étudiants québécois, ce qui n'a rien changé quant à l'interprétation des résultats.
 14. À noter qu'en ce qui concerne le niveau de scolarité des parents, la catégorie « diplôme professionnel » comprend les diplômes en médecine, dentisterie, droit, optométrie, médecine vétérinaire et théologie et ne peut être désagrégée davantage.

professionnels ont fait l'objet d'une déréglementation, tandis que le Québec et la Colombie-Britannique ont maintenu dans une large mesure leur politique de réglementation de ces frais. Il s'agit là d'une source possible de variation exogène de l'évolution des frais de scolarité durant la période.

Afin de saisir cette variation, on a réparti les diplômés récents entre trois catégories en fonction de l'ampleur des hausses des frais de scolarité dans leur province¹⁵ :

- aucune hausse appréciable (Québec et Colombie-Britannique),
- hausses modérées (Nouvelle-Écosse, Manitoba, Saskatchewan, Alberta),
- hausses importantes (Ontario).

Selon le langage des expériences naturelles, l'Ontario constitue le « groupe de traitement » tandis que le Québec et la Colombie-Britannique représentent le « groupe témoin ». La Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta peuvent être considérés comme un groupe dont le degré de traitement a été moindre (c.-à-d. moins assujéti à la déréglementation). Ont été exclus des échantillons les étudiants qui résident à l'extérieur de ces provinces (c.-à-d., ceux qui résident à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick).

Les moyennes d'échantillon des variables utilisées aux fins de l'analyse qui suit figurent au tableau 1. Sont exclus de tous les échantillons décrits ci-dessous les cas où des renseignements étaient manquants pour une variable quelconque mentionnée dans ce tableau, qui représentaient moins de 3 % des échantillons originaux.

Comparativement à la promotion de 1995, les diplômés de la promotion de 2000 ayant poursuivi des études menant à l'obtention d'un diplôme professionnel dans les deux années suivantes étaient proportionnellement plus nombreux (1,6 % contre 1,2 %). La plupart des étudiants qui poursuivent des études en vue d'obtenir un diplôme professionnel optent pour la médecine ou le droit plutôt que pour la dentisterie.

La principale covariable utilisée dans l'analyse est le niveau de scolarité des parents, qui a augmenté modérément au cours de la période. Cela n'est pas étonnant, étant donné que la plupart des parents dans l'échantillon ont probablement terminé leurs études il y a une trentaine d'années, quant l'enseignement postsecondaire a connu un essor considérable. Le niveau de scolarité des parents peut être une indication non seulement de la capacité de payer mais des aptitudes des étudiants. L'approche novatrice utilisée dans la présente étude consiste à rendre compte en partie de ces différences sur le plan des aptitudes au moyen des données de l'END sur le montant des bourses, des bourses d'études, des bourses de recherche ou des prix, *en fonction des résultats des étudiants*¹⁶. La proportion de bénéficiaires a augmenté vers la fin des années 90, de sorte que les montants moyens accordés ont augmenté également¹⁷.

15. À noter que la résidence au moment de l'interview constitue le critère de classement. Comme les interviews ont été menées durant l'été (c.-à-d., de mai à juillet 1997 pour la promotion de 1995 et de mai à août 2002 pour celle de 2000), cet élément d'information correspond vraisemblablement au lieu de résidence habituel de l'étudiant.

Les autres variables explicatives comprennent le dernier diplôme obtenu par le diplômé, la principale discipline choisie, une variable nominale de sexe féminin, l'âge au moment de l'obtention du diplôme et certaines variables de composition de la famille (variables nominales indiquant que le diplômé était marié ou avait un enfant à charge au moment de la première interview). Il n'est pas étonnant de constater que ces caractéristiques sont demeurées relativement inchangées au cours de la brève période examinée ici; cependant, les modèles présentés ci-dessous tiennent compte de ces différences. Comme il a été signalé précédemment, pour déterminer le rôle joué par les hausses des frais de scolarité, il faudra estimer des modèles distincts selon la région. À peu près la moitié de la population d'étudiants visée résidaient en Ontario, tandis qu'environ le tiers habitaient au Québec ou en Colombie-Britannique. Le reste (environ le cinquième) habitaient en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta.

Le tableau A1 en annexe indique la probabilité empirique de poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme professionnel selon certaines caractéristiques, ainsi que la taille des cellules de l'échantillon. Ces probabilités seront analysées de façon plus formelle dans un cadre de régression à l'intérieur de la section, mais le tableau A1 constitue un outil de référence utile.

16. Afin de réduire la probabilité que les dons et les bourses axés sur les besoins financiers soient inclus, on demande aux répondants d'énumérer ceux-ci avant de leur demander d'énumérer les bourses obtenues en raison des performances académiques.

17. L'augmentation des montants reliés à ces bourses d'étude pourrait avoir été provoquée en partie par la faible hausse des frais de scolarité associée avec les programmes de premier cycle observée à travers le pays. Cependant, les différences observées à travers les étudiants sont probablement plus fortement corrélées avec les différences en termes de résultats scolaires, peu importe la période.

Tableau 1 : Moyennes d'échantillon des variables utilisées dans l'analyse

	<u>1995 à 1997</u>	<u>2000 à 2002</u>
A poursuivi des études menant à l'obtention d'un diplôme professionnel...		
en médecine	0,012	0,016
en dentisterie	0,004	0,005
en droit	0,001	0,002
	0,007	0,009
Parents ont...		
(n'ont) aucun diplôme postsecondaire	0,460	0,389
certificat postsecondaire non universitaire	0,178	0,189
baccalauréat	0,204	0,241
maîtrise	0,088	0,107
doctorat	0,041	0,046
diplôme professionnel ^a	0,029	0,027
Bénéficiaire d'une bourse d'études ^e	0,286	0,384
Montant de la bourse (dollars de 2004)	2 575	4 116
Maîtrise	0,134	0,153
Doctorat	0,018	0,024
Génie	0,081	0,074
Sciences physiques et mathématiques ^b	0,062	0,071
Commerce et disciplines connexes ^c	0,159	0,194
Arts et disciplines connexes ^d	0,596	0,539
Sciences biologiques et de la santé	0,101	0,123
Femme	0,581	0,600
Âge au moment de l'obtention du diplôme	26,7	27,0
Marié(e) ^f	0,373	0,364
Enfant à charge ^f	0,175	0,174
Québec et Colombie-Britannique	0,350	0,363
Ontario	0,446	0,450
N	15 798	16 300

^a Comprend les diplômes professionnels en médecine, art dentaire, droit, médecine vétérinaire, optométrie et théologie.

^b Comprend les sciences physiques, les mathématiques et l'informatique.

^c Comprend le commerce, les programmes de droit à caractère non professionnel et l'économique.

^d Comprend les arts, les sciences humaines, l'éducation et les sciences sociales (excluant l'économique).

^e Pour le dernier diplôme obtenu.

^f À la date de l'interview.

Source : Enquête nationale auprès des diplômés.

4. Résultats

Divers modèles des moindres carrés ordinaires (probabilités linéaires) ont été estimés afin de rendre compte des différences observables parmi les étudiants sur l'ensemble du spectre socio-économique. Nous commençons par les résultats au niveau national (tableau 2). Pour chaque période, nous avons estimé deux modèles, l'un dans lequel tous les diplômes d'études supérieures et les diplômes professionnels des parents sont combinés en une seule et même catégorie, et l'autre comprenant des catégories distinctes pour la maîtrise, le doctorat et un diplôme professionnel.

Les étudiants dont les parents sont titulaires d'un diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle ou d'un diplôme professionnel sont plus susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel que ceux dont les parents sont moins instruits. Ainsi, les étudiants de la promotion de 1995 dont le père ou la mère était titulaire d'un diplôme professionnel jouissaient d'un avantage de 3,5 points de pourcentage quant à l'obtention d'un diplôme professionnel par rapport aux étudiants dont les parents n'avaient pas de formation postsecondaire (le groupe de référence). Il s'agit d'un écart considérable, étant donné que moins de 2 % des étudiants poursuivaient des études menant à un diplôme professionnel (tableau 1). En outre, l'avantage semble avoir été plus marqué dans le cas de la promotion de 2000 (7,6 points de pourcentage). De plus, l'avantage des étudiants dont le père ou la mère était titulaire d'un doctorat était également plus marqué, passant d'aucun avantage en 1995-1997, à un avantage statistiquement significatif de 2,7 points de pourcentage en 2000-2002. Dans le cas des étudiants dont le père ou la mère était titulaire d'une maîtrise, l'avantage était moindre, bien qu'encore significatif au cours de l'une et l'autre période; toutefois, il n'a augmenté que modérément durant la période.

Fait intéressant, les étudiants dont le père ou la mère est titulaire d'un baccalauréat ont peu ou pas d'avantage par rapport à ceux dont les parents n'ont pas de formation postsecondaire. Les auteurs des études récentes sur l'accès au premier cycle à l'université ont constaté que les étudiants dont le père ou la mère a fait des études universitaires (principalement des études de premier cycle) sont beaucoup plus susceptibles de fréquenter l'université que les autres étudiants (Finnie et coll. [2004] et Drolet [2005]).

Les étudiants ayant une bourse d'études d'un montant plus élevé au niveau du baccalauréat sont plus susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel. Cependant, cette relation ne se maintient pas au niveau de la maîtrise, peut-être parce que de nombreux étudiants de deuxième et troisième cycles reçoivent d'importantes bourses d'études fondées sur le mérite.

Il y a une forte association entre la discipline dans laquelle l'étudiant a obtenu son dernier diplôme et la poursuite d'études menant à un diplôme professionnel. Les étudiants en sciences biologiques et de la santé sont les plus susceptibles de poursuivre leurs études, suivis des étudiants en commerce, arts et disciplines connexes. Les étudiants en génie et en sciences (non biologiques) sont les moins susceptibles de faire des études menant à un diplôme professionnel.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de faire des études supérieures, mais l'écart s'amenuise dans la deuxième cohorte (et n'est plus statistiquement significatif). Conformément à la notion selon laquelle les étudiants songent aux gains au cours de la vie, les diplômés plus âgés sont moins susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel (même

après prise en compte de leur niveau de scolarité). En outre, les étudiants mariés sont moins susceptibles de poursuivre leurs études, tout comme les étudiants qui ont des enfants à charge (bien que les résultats pour ces derniers ne soient pas statistiquement significatifs).

Tableau 2 : Résultats des modèles des moindres carrés ordinaires – probabilité de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel

	1995 à 1997				2000 à 2002			
	(1)		(2)		(1)		(2)	
	β	t	β	t	β	t	β	t
Parents ont... (n'ont) aucune formation postsecondaire (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000	
certificat postsecondaire non universitaire	0,003	1,28	0,003	1,28	-0,001	-0,31	-0,001	-0,34
baccalauréat	0,005	2,23	0,005	2,22	-0,001	-0,39	-0,001	-0,44
Diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle ou diplôme professionnel	0,012	4,58			0,025	8,61		
Maîtrise			0,009	2,90			0,011	3,12
Doctorat			0,000	0,08			0,027	5,45
Diplôme professionnel			0,034	6,64			0,076	12,27
Montant de la bourse d'études/10 000 (Montant de la bourse d'études/10 000)*	0,015	7,68	0,015	7,81	0,008	5,27	0,008	5,20
diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle	-0,014	-6,60	-0,015	-6,69	-0,007	-4,12	-0,008	-4,15
Baccalauréat (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000	
Diplôme d'études de premier ou de deuxi	0,004	1,44	0,004	1,44	-0,002	-0,71	-0,002	-0,66
Génie (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000	
Sciences physiques et mathématiques	0,008	1,68	0,008	1,71	0,002	0,41	0,002	0,45
Commerce et disciplines connexes	0,008	2,24	0,008	2,24	0,014	3,24	0,014	3,19
Arts et disciplines connexes	0,016	4,76	0,016	4,77	0,018	4,42	0,017	4,32
Sciences biologiques et de la santé	0,035	8,47	0,034	8,39	0,037	7,83	0,036	7,66
Homme (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000	
Femme	-0,004	-2,29	-0,004	-2,29	-0,003	-1,33	-0,003	-1,46
Âge	0,000	-1,27	0,000	-1,40	-0,001	-4,44	-0,001	-4,73
Non marié(e) (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000	
Marié(e)	-0,011	-5,59	-0,011	-5,57	-0,004	-1,85	-0,004	-1,88
Aucun (référence) d'enfant à charge	0,000		0,000		0,000		0,000	
Enfant à charge	-0,004	-1,44	-0,004	-1,40	-0,003	-0,83	-0,002	-0,63
Constante	0,003	0,71	0,004	0,81	0,018	3,03	0,020	3,36
R ² corrigé	0,015		0,017		0,017		0,023	
N	15 798				16 300			

Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.

Une fois prise la décision de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel, le choix de carrière (médecin, dentiste ou avocat) dépend de plusieurs facteurs. Pour apporter des éclaircissements sur cette question, nous avons exécuté des régressions similaires pour le groupe d'étudiants qui ont poursuivi des études menant à un diplôme professionnel. En l'occurrence, la variable dépendante indique si l'étudiant a décidé d'obtenir un diplôme en droit ou dans l'une des deux autres disciplines, la médecine et la dentisterie ayant été regroupés parce que le nombre d'étudiants en dentisterie était trop faible pour permettre de créer des catégories distinctes.

D'abord, les antécédents familiaux semblent avoir moins d'importance dans ce cas. En revanche, les antécédents scolaires de l'étudiant semblent jouer un rôle assez important. Les étudiants ayant une bourse d'études d'un montant élevé au niveau du baccalauréat sont beaucoup plus susceptibles de faire des études en médecine ou en dentisterie. Cette situation peut être liée ou non à des différences quant au niveau de concurrence dans les programmes. Comme dans le cas de la poursuite générale d'études menant à un diplôme professionnel (tableau 2), il n'y a pas de différences selon le montant de la bourse d'études au niveau de la maîtrise.

Les titulaires d'une maîtrise sont plus susceptibles de poursuivre des études en médecine ou en dentisterie, ce qui peut également indiquer une plus forte concurrence pour être accepté dans ces programmes.

Il n'est pas étonnant de constater que les étudiants dans des disciplines non scientifiques (commerce, arts et disciplines connexes) sont plus susceptibles de faire des études en droit que les autres étudiants. De même, les étudiants en sciences biologiques et de la santé sont plus susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel en médecine ou en dentisterie que les étudiants dans d'autres disciplines, bien que les résultats ne soient pas statistiquement significatifs.

Généralement, des facteurs comme le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants à charge ne sont pas associés au choix d'études en droit ou en médecine/dentisterie.

Tableau 3 : Résultats des modèles des moindres carrés ordinaires – probabilité pour les étudiants qui poursuivent des études menant à un diplôme d'opter pour le droit plutôt que pour la médecine ou l'art dentaire

	1995 à 1997		2000 à 2002	
	β	t	β	t
Parents ont...				
(n'ont) aucune formation postsecondaire (référence)	0,000		0,000	
certificat postsecondaire non universitaire	0,063	0,85	-0,151	-1,84
baccalauréat	-0,016	-0,23	-0,040	-0,52
diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle ou diplôme professionnel	0,015	0,22	-0,091	-1,42
Montant de la bourse d'études/10 000	-0,164	-5,10	-0,133	-3,78
(Montant de la bourse d'études/10 000)* diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle	0,137	2,98	0,145	3,45
Baccalauréat (référence)	0,000		0,000	
Diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle	-0,145	-1,51	-0,157	-1,42
Génie, sciences physiques et mathématiques (réf.)	0,000		0,000	
Commerce, arts et disciplines connexes	0,567	4,78	0,402	3,02
Sciences biologiques et de la santé	-0,100	-0,84	-0,186	-1,40
Homme (référence)	0,000		0,000	
Femme	-0,026	-0,51	0,134	2,49
Âge	0,006	0,96	0,030	3,19
Non marié(e) (référence)	0,000		0,000	
Marié(e)	0,023	0,25	0,041	0,62
Aucun enfant à charge (référence)	0,000		0,000	
Enfant à charge	0,097	0,50	-0,063	-0,47
Constante	0,176	0,91	-0,317	-1,21
R ² corrigé	0,611		0,526	
N	175		209	

Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.

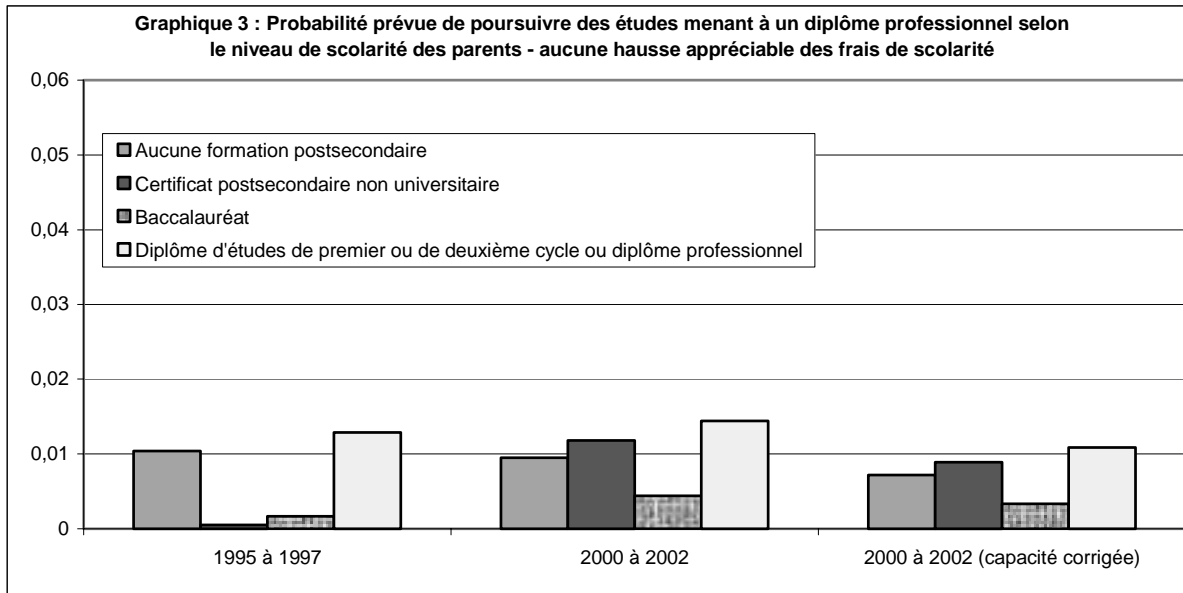
Au tableau 4, l'échantillon est réparti entre trois régions selon l'importance des hausses de frais de scolarité des programmes professionnels. Au Québec et en Colombie-Britannique, l'effet marginal associé au diplôme de deuxième ou de troisième cycle ou au diplôme professionnel du père ou de la mère a très peu varié au cours de la période, passant de 0,2 point de pourcentage entre 1995 et 1997 à 0,5 point entre 2000 et 2002, ni l'un ni l'autre statistiquement significatif. Dans les provinces où les frais de scolarité ont augmenté modérément (Nouvelle-Écosse, Manitoba, Saskatchewan et Alberta), on observe une hausse plus forte, soit de 1,2 point de pourcentage entre 1995 et 1997 à 2,7 points entre 2000 et 2002. En Ontario, où les frais de scolarité des programmes professionnels ont augmenté le plus, l'effet marginal associé au diplôme de deuxième ou de troisième cycle ou diplôme professionnel du père ou de la mère a également augmenté le plus, passant de 1,9 point de pourcentage entre 1995 et 1997 à 4,0 points entre 2000 et 2002.

Tableau 4 : Résultats des modèles des moindres carrés ordinaires – probabilité de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel selon la région

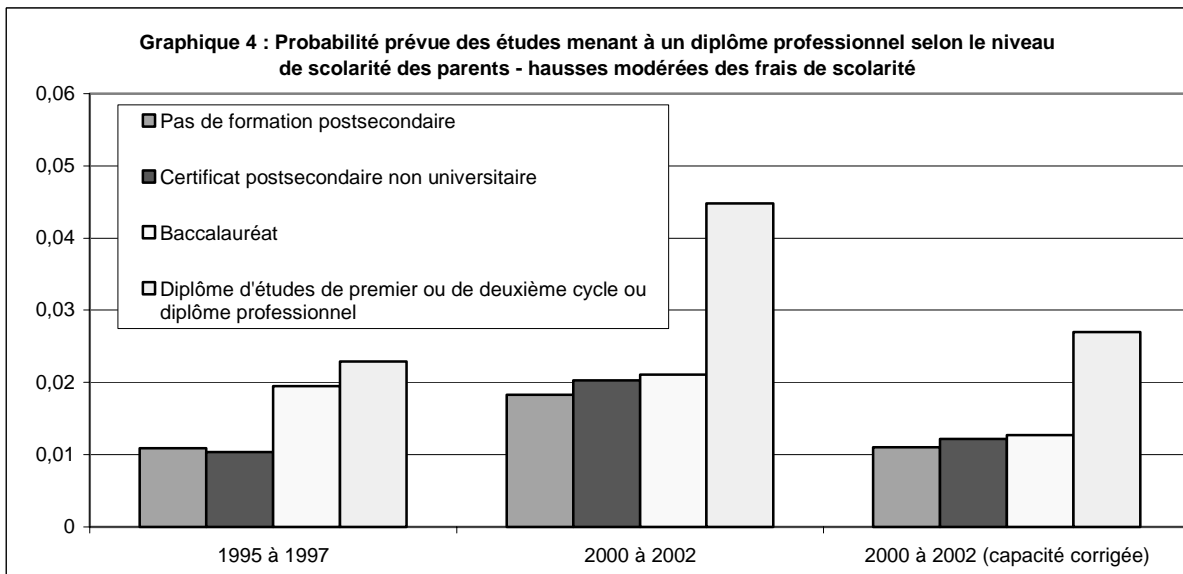
	Pas de hausses appréciables (Québec et C.-B.)				Hausses modérées (N.-É., Manitoba, Saskatchewan et Alberta)				Hausses importante (Ontario)			
	1995 à 1997		2000 à 2002		1995 à 1997		2000 à 2002		1995 à 1997		2000 à 2002	
	β	t	β	t	β	t	β	t	β	t	β	t
Parents ont... (n'ont) aucune formation postsecondaire (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
certificat postsecondaire non universitaire	-0,010	-3,01	0,002	0,72	-0,001	-0,13	0,002	0,34	0,017	3,22	-0,005	-0,89
baccalauréat	-0,009	-2,66	-0,005	-1,67	0,009	2,25	0,003	0,50	0,013	2,80	0,000	0,05
diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle ou diplôme professionnel	0,002	0,68	0,005	1,46	0,012	2,71	0,027	4,18	0,019	3,66	0,040	6,53
Montant de la bourse d'études/10 000 (Montant de la bourse d'études/10 000)* diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle	0,000	-0,10	0,007	3,34	0,023	7,85	0,017	5,19	0,036	6,69	0,005	1,47
Baccalauréat (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
Diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle	-0,001	-0,39	-0,003	-0,88	0,004	0,88	0,003	0,42	0,008	1,35	-0,004	-0,53
Génie, sciences physiques et mathématiques (réf.)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
Commerce, arts et disciplines connexes	0,008	2,13	0,009	2,59	0,007	1,60	0,026	4,09	0,015	2,70	0,018	2,77
Sciences biologiques et de la santé	0,019	3,81	0,010	2,22	0,036	6,04	0,057	6,89	0,038	4,84	0,051	5,85
Homme (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
Femme	-0,002	-0,91	0,002	0,93	-0,011	-3,54	-0,016	-3,63	0,001	0,17	-0,001	-0,29
Âge	0,000	-1,78	0,000	-2,45	-0,001	-2,16	-0,001	-4,04	0,000	1,12	-0,001	-1,77
Non marié(e) (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
Marié(e)	-0,009	-3,43	-0,008	-3,08	-0,009	-2,63	-0,012	-2,34	-0,016	-3,55	0,004	0,79
Aucun d'enfant à charge (référence)	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
Enfant à charge	-0,002	-0,62	0,002	0,52	-0,005	-1,25	0,006	0,94	-0,004	-0,71	-0,012	-1,57
Constante	0,018	3,04	0,015	2,58	0,022	2,96	0,040	3,48	-0,019	-1,89	0,012	1,03
R2 corrigé	0,009		0,007		0,024		0,026		0,025		0,026	
N	4 996		7 232		6 673		5 094		4 129		3 974	

Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur

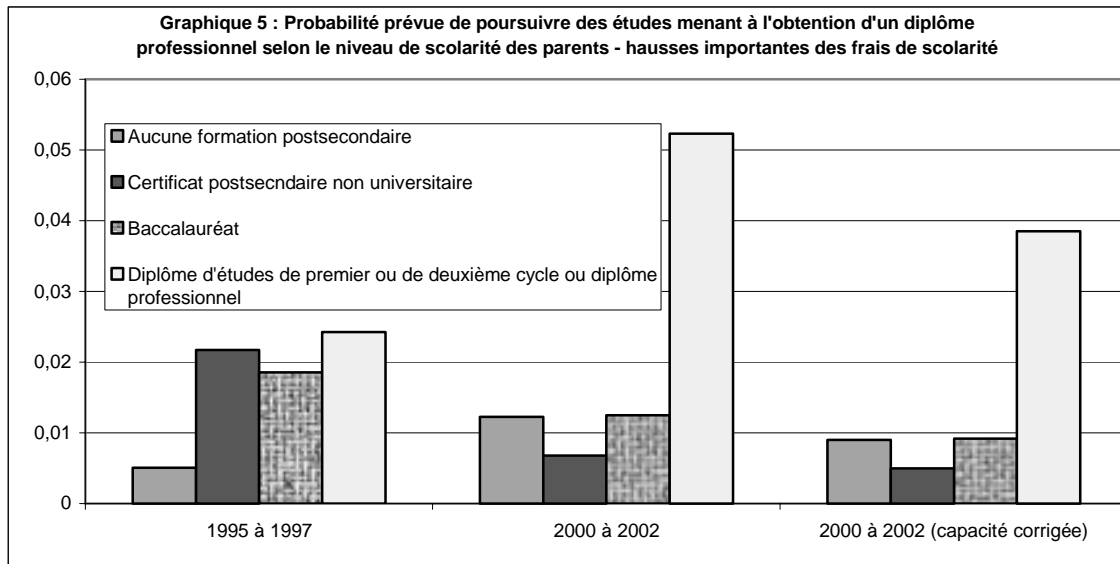
Il est très difficile d'évaluer l'ensemble de la situation à partir de ce tableau. Pour permettre de mieux comprendre ces tendances, les graphiques 3 à 5 montrent, par région, la probabilité prévue de poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme professionnel selon le niveau de scolarité des parents. Globalement, les tendances en matière d'inscriptions selon les antécédents socioéconomiques ont eu tendance à changer de façon plus substantielle dans les provinces où les frais de scolarité ont le plus augmenté. En fait, on a observé très peu de variation au Québec et en Colombie-Britannique, où les frais de scolarité ont été gelés au cours de la période (graphique 3). Dans les provinces où les frais de scolarité ont augmenté modérément, les tendances en matière d'inscriptions n'ont aussi varié que légèrement selon les antécédents socioéconomiques (graphique 4).



Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.



Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.



Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.

Les tendances en matière d'inscriptions selon les antécédents socioéconomiques étaient les plus marquées en Ontario (graphique 5). Tout d'abord, les étudiants dont les parents étaient titulaires d'un grade supérieur ou professionnel ont vu leur probabilité de s'inscrire augmenter, pour passer de 2,4 % à 5,2 % au cours de la période. Toutefois, les étudiants dont les parents n'avaient pas de diplôme d'études postsecondaires ont aussi connu une hausse (de 0,5 % à 1,2 %). Même si cette augmentation est plus faible en termes absolus que la hausse enregistrée chez les étudiants dont les parents sont très scolarisés, elle est néanmoins importante en termes relatifs.

Il est important de savoir s'il faut percevoir de façon positive la stabilité en termes relatifs. Du point de vue des étudiants, l'équité ou la justice peut revêtir une importance considérable. Cela laisse supposer que les termes relatifs sont ceux qui sont les plus importants. Du point de vue de l'établissement ou du décideur, toutefois, le coût de l'équité en matière d'inscriptions dépend dans une large mesure de la taille de l'écart en termes absolus.

Trois facteurs ont peut-être empêché une diminution des inscriptions chez les étudiants provenant de milieux défavorisés. En premier lieu, dans les provinces où la déréglementation a été le plus marquée, l'aide aux étudiants a été rajustée afin de réduire le fardeau pour les candidats admissibles. L'Ontario, par exemple, a mis en place un régime spécial en vertu duquel 30 % des hausses des frais de scolarité à la suite de la déréglementation devaient être retournés sous forme d'aide financière aux étudiants en ayant besoin¹⁸. En deuxième lieu, les étudiants habitant dans

18. Les 'besoins non-satisfaits' des étudiants (i.e. autres que les prêts des gouvernements ainsi que d'autres sources) ont été pris en considération dans le calcul des bourses. Étant donné que plusieurs diplômés universitaires sont considérés comme étant financièrement indépendants de leurs parents, leurs caractéristiques socio-économiques n'ont pas été utilisées directement, même si certains facteurs pouvant être reliés aux revenus des parents ont souvent été pris en considération, incluant le revenu provenant d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE), la possession d'une automobile, et la valeur brute des investissements. On doit fournir de l'information semblable lorsqu'on remplit le formulaire pour le régime d'aide financière aux étudiants et étudiants de l'Ontario (RAFEO). En fait, d'après King et coll. (2004), les étudiants en droit dont le père n'avait aucun diplôme post-secondaire s'attendaient à contracter davantage de dettes au cours de leur programme d'études en droit (en 2003) : 38 % de ceux-ci s'attendaient à contracter 50 000\$ ou plus de dettes, comparativement à 29 %

les provinces où les frais de scolarité ont augmenté rapidement ont peut-être présenté des demandes d'inscription à des programmes dans les provinces où les frais de scolarité étaient plus stables¹⁹. En troisième lieu, la capacité des programmes professionnels au Canada augmentait de façon appréciable à l'époque, peut-être à cause de l'évolution de l'offre et de la demande de titulaires de diplômes professionnels ou peut-être comme résultat direct de la déréglementation des frais de scolarité.

Quelle aurait été la situation si la capacité était demeurée constante dans chaque région ? Dans les graphiques 3 à 5, les colonnes d'extrême droite montrant les probabilités prévues d'inscription en 2000-2002, dans l'hypothèse où la probabilité globale dans chaque région serait restée constante au niveau de 1995-1997. Dans ce cas hypothétique également, les inscriptions des étudiants de l'Ontario provenant de milieux défavorisés ne baissent pas. Nous observons toutefois des baisses plus marquées des probabilités d'inscription chez les étudiants de l'Ontario provenant de familles de « classe moyenne » (c.-à-d. ceux dont les parents ont une formation postsecondaire mais n'ont pas de diplôme d'études de deuxième ou troisième cycle ou de diplôme professionnel).

Enfin, les étudiants de l'Ontario dont les parents avaient fait des études postsecondaires inférieures à un grade supérieur ou professionnel ont vu leur probabilité de s'inscrire diminuer de façon assez substantielle. Il est possible que de nombreux étudiants de ce groupe n'aient pas eu les moyens d'acquitter les frais plus élevés de scolarité, mais n'aient pas été admissibles non plus à l'aide financière accrue destinée aux étudiants à faible revenu.

5. Conclusion

Nous avons examiné dans la présente étude l'évolution de la relation entre les inscriptions aux programmes professionnels en médecine, dentisterie et droit chez les personnes ayant récemment obtenu un baccalauréat et les antécédents socioéconomiques durant une période où les frais de scolarité ont fait l'objet d'une déréglementation (vers la fin des années 90). Étant donné que la déréglementation n'a pas été d'une même importance dans toutes les provinces, il est probable que les écarts entre les hausses des frais de scolarité ont été des facteurs exogènes dans les décisions des étudiants en matière d'inscription.

Les conclusions laissent supposer que les tendances en matière d'inscriptions selon les antécédents socioéconomiques ont changé de façon substantielle en Ontario, la province où les augmentations des frais de scolarité ont été les plus importantes. De façon plus particulière, les inscriptions ont augmenté chez les étudiants de l'Ontario dont les parents étaient titulaires d'un grade supérieur ou professionnel. Toutefois, les inscriptions ont aussi augmenté chez les étudiants de l'Ontario dont les parents n'avaient pas de diplôme d'études postsecondaires. Le seul groupe dont les inscriptions ont baissé est celui des étudiants de l'Ontario dont les parents avaient une formation postsecondaire inférieure à un grade supérieur ou professionnel. Dans les

pour le groupe du milieu (possédant un diplôme collégial, d'école de métiers, ou universitaire de premier cycle), et 23 % pour les détenteurs de diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle, ou de diplôme professionnel. Même si les données sont inexistantes pour les programmes de médecine, il faut tout de même se rappeler que les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement dans ces programmes.

19. Malheureusement, la province où était situé l'établissement fréquenté après l'obtention du diplôme de premier cycle n'est connue que pour la promotion de 2000.

provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique, où les frais de scolarité ont été gelés au cours de la période, on n'a pas observé de variation des tendances en matière d'inscriptions selon les antécédents socioéconomiques.

Cependant, dans les provinces où les hausses des frais de scolarité ont été modérées ou importantes, l'écart croissant sur le plan des inscriptions était attribuable à une augmentation observée chez les étudiants dont les parents étaient titulaires d'un diplôme d'études de deuxième ou de troisième cycle ou d'un diplôme professionnel et à l'absence de changement chez les étudiants dont les parents n'avaient pas de formation postsecondaire. Même en Ontario, où les frais de scolarité dans les programmes professionnels ont soudainement triplé ou quadruplé, les taux d'inscription de ces étudiants sont demeurés plus ou moins stables au cours de la période.

Trois facteurs ont peut-être empêché une diminution des inscriptions chez les étudiants provenant de milieux défavorisés. En premier lieu, dans la province où la déréglementation a été la plus marquée (Ontario), l'aide aux étudiants a été rajustée afin de réduire le fardeau pour les candidats ayant besoin d'aide financière. Fait intéressant, les inscriptions ont chuté chez les étudiants de l'Ontario dont les parents avaient une formation postsecondaire inférieure à un diplôme d'études supérieures, peut-être parce qu'ils n'étaient pas admissibles à cette aide.

En deuxième lieu, les étudiants habitant dans les provinces où les frais de scolarité ont augmenté rapidement ont peut-être présenté des demandes d'inscription à des programmes dans les provinces où ces frais étaient plus stables. En l'absence de ces options, certains étudiants défavorisés ont peut-être renoncé à poursuivre des études menant à un diplôme professionnel. De même, on peut s'interroger sur les effets d'un mouvement national de déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels. Si la solution de rechange consistant à aller étudier à l'étranger était aussi coûteuse que la décision de continuer d'étudier au Canada, les étudiants défavorisés seraient-ils encore plus susceptibles de renoncer à poursuivre des études menant à un diplôme professionnel ?

En troisième lieu, la capacité d'accueil des programmes professionnels au Canada augmentait de façon importante à l'époque (peut-être à cause de l'évolution de l'offre et de la demande de titulaires de diplômes professionnels ou peut-être comme résultat direct de la déréglementation des frais de scolarité). Même dans l'hypothèse d'une capacité constante, les inscriptions d'étudiants provenant de milieux défavorisés n'auraient pas chuté en Ontario.

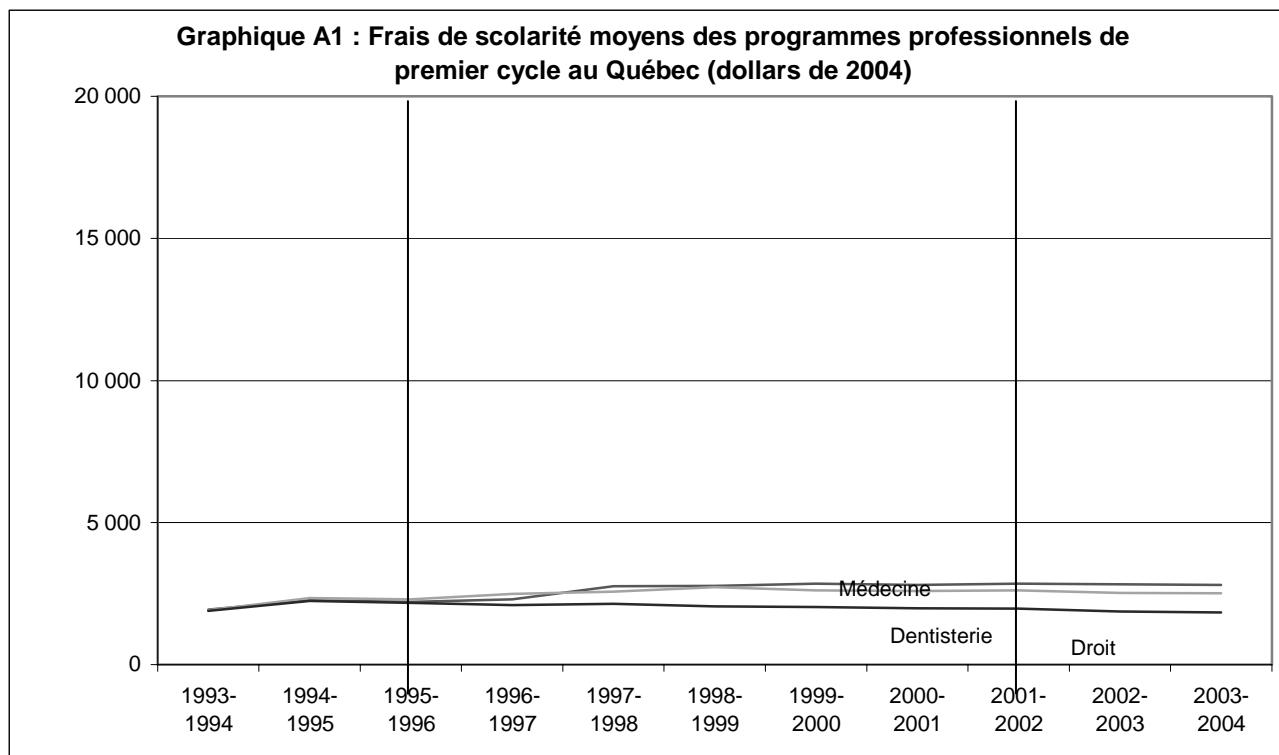
Pour résumer, il existe des preuves que la soudaine et importante déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels en Ontario était associée à une augmentation absolue et relative de la probabilité que les étudiants provenant de familles aisées poursuivent des études menant à un diplôme professionnel. Toutefois, il est moins clair, comment les étudiants appartenant à des familles plus défavorisées s'en seraient tirés si l'aide financière aux étudiants n'avait pas été rajustée pour réduire le fardeau de la déréglementation, s'ils n'avaient pas été permis à ces étudiants de présenter des demandes d'inscription à des programmes similaires dans d'autres provinces et si la capacité des programmes professionnels n'ait pas augmenté au moment où la déréglementation a eu lieu.

Les conclusions de cette étude ont d'importantes conséquences pour les travaux sur l'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université. Corak et coll. (2003) et Drolet (2005) ont observé

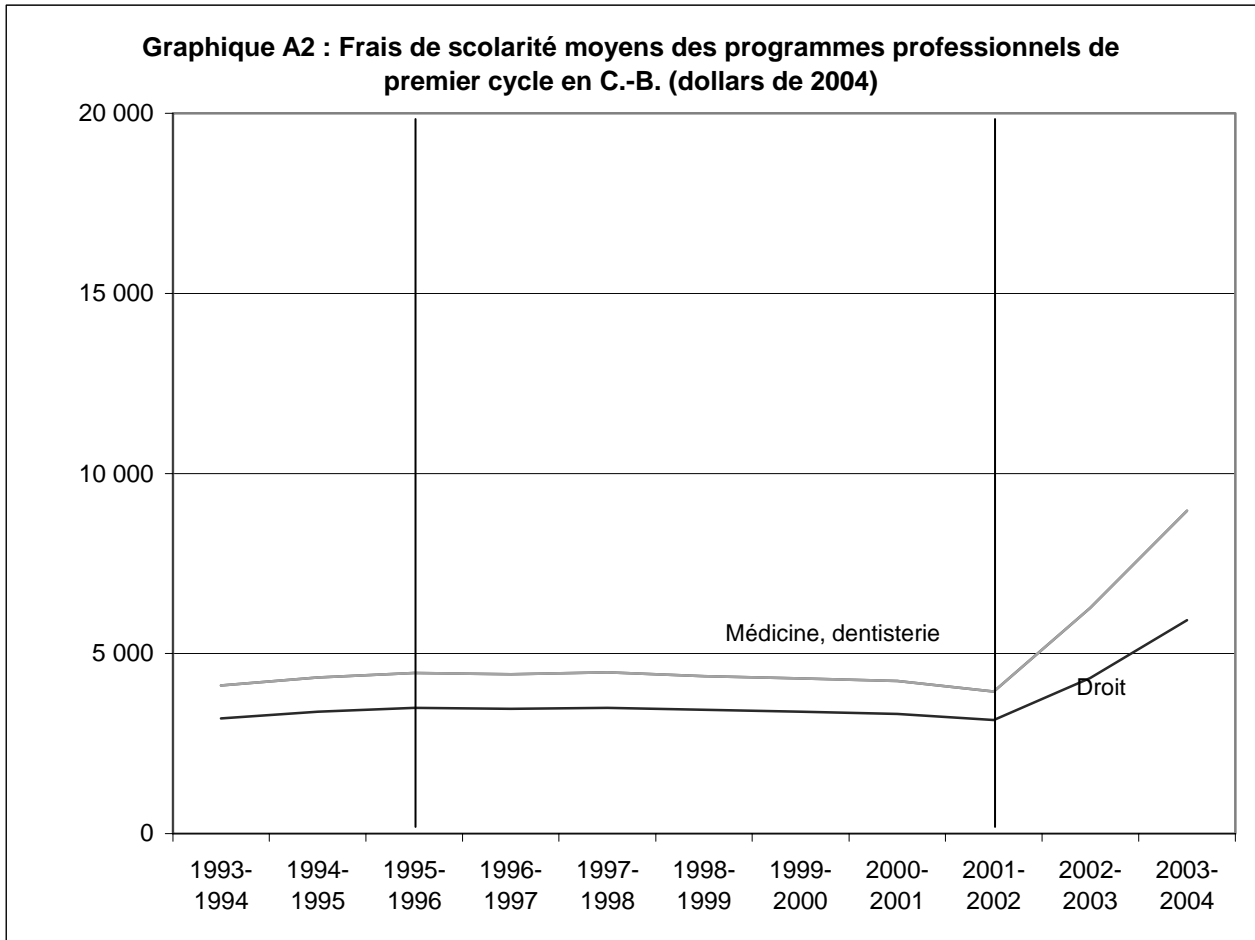
des écarts marqués entre les taux d'inscription à l'échelle du spectre socioéconomique. Toutefois, ils ont constaté que cette relation est demeurée inchangée durant la période où les frais de scolarité ont augmenté. Cette situation est peut-être attribuable au fait que la hausse des frais de scolarité a été faible en valeur absolue (environ 2 000 \$) et progressive (échelonnée sur 10 ans). Si la tendance à la hausse avait été évidente depuis des années, étudiants et parents auraient pu se préparer bien à l'avance à l'augmentation prévue des frais. En outre, les programmes de prêts aux étudiants ont été modifiés durant cette période afin de fournir une aide accrue aux étudiants en ayant besoin. Par contre, les frais de scolarité des programmes professionnels ont crû de façon beaucoup plus marquée (souvent de plus de 10 000 \$) et plus soudaine (hausse échelonnée habituellement sur une période d'un ou de deux ans), ce qui est associé avec une plus faible probabilité d'inscription parmi certains étudiants. Ce constat n'est pas tout à fait sans précédent. L'étude de Frenette (2005), qui porte sur les taux d'inscription dans les universités (et collèges) selon le revenu de la famille au Canada et aux États-Unis, est un autre exemple d'étude portant sur une variation marquée des frais. L'auteur conclut à l'existence d'un lien beaucoup plus étroit entre le revenu de la famille et les inscriptions aux États-Unis, où le tiers des universités sont financées par le secteur privé (d'où le moins grand nombre d'options abordables qui s'offrent aux étudiants à faible revenu).

Enfin, il est difficile de dissocier les politiques touchant le coût des études universitaires de celles portant sur la quantité de programmes d'études offerts aux étudiants. Comme nous l'avons indiqué, il se peut que la déréglementation des frais de scolarité entraîne une augmentation de la capacité, ce qui peut empêcher une diminution des inscriptions chez les groupes d'étudiants les plus défavorisés (et ce, même si l'écart sur le plan des inscriptions peut s'élargir considérablement). Autrement dit, l'augmentation des frais de scolarité peut dissuader certains étudiants défavorisés de poursuivre leurs études, mais ce phénomène peut être compensé par le fait que d'autres étudiants défavorisés sont prêts à assumer le gros des frais supplémentaires pour tenter d'obtenir les places supplémentaires (s'il en est). Comme deuxième étape, il serait utile aux fins de l'élaboration des politiques de mieux comprendre l'élasticité de l'offre de programmes d'études universitaires.

Annexe

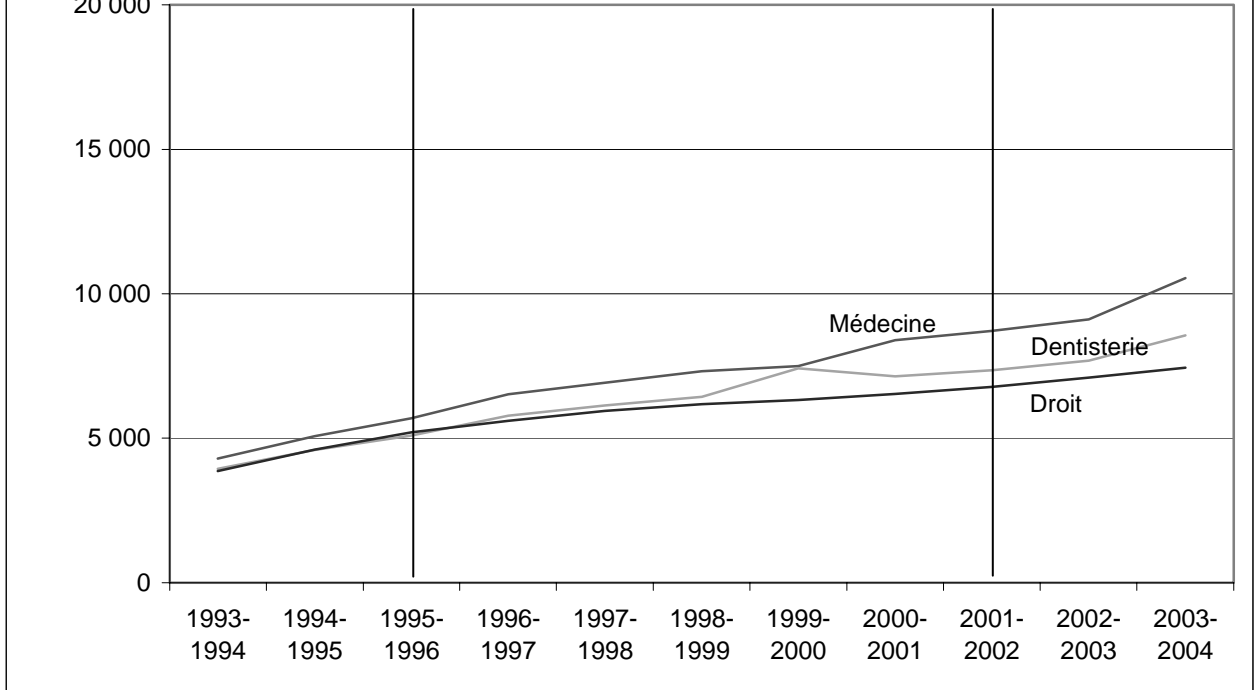


Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.



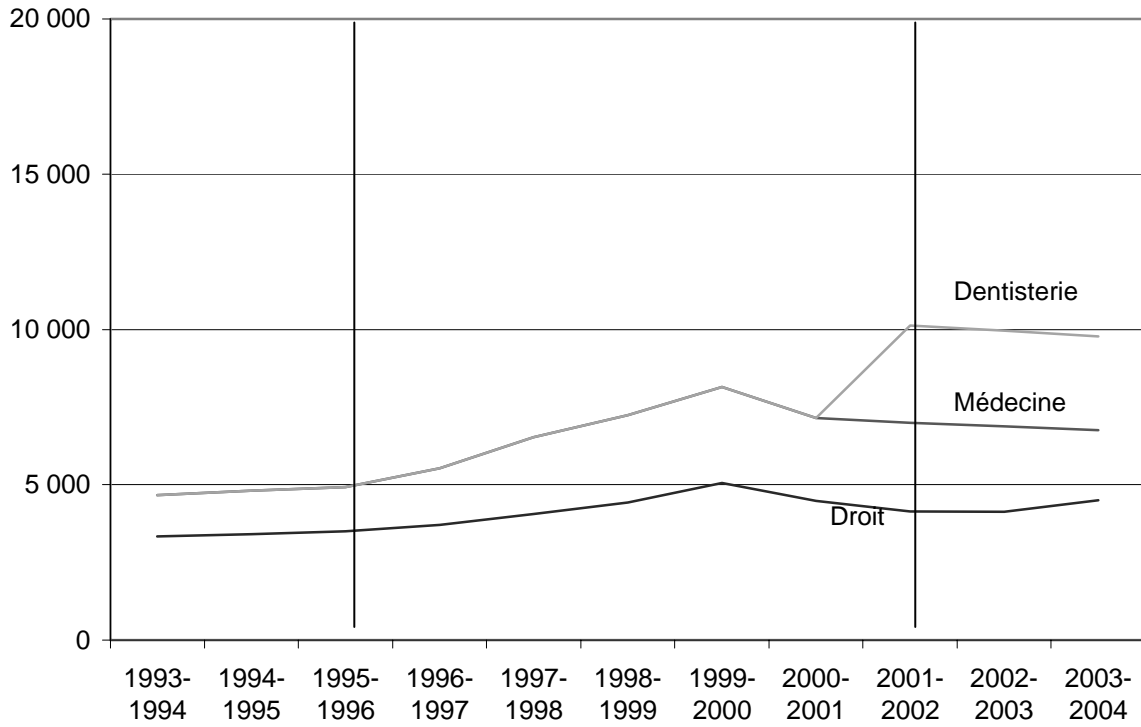
Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Graphique A3 : Frais de scolarité moyens des programmes professionnels de premier cycle en Nouvelle-Écosse (dollars de 2004)



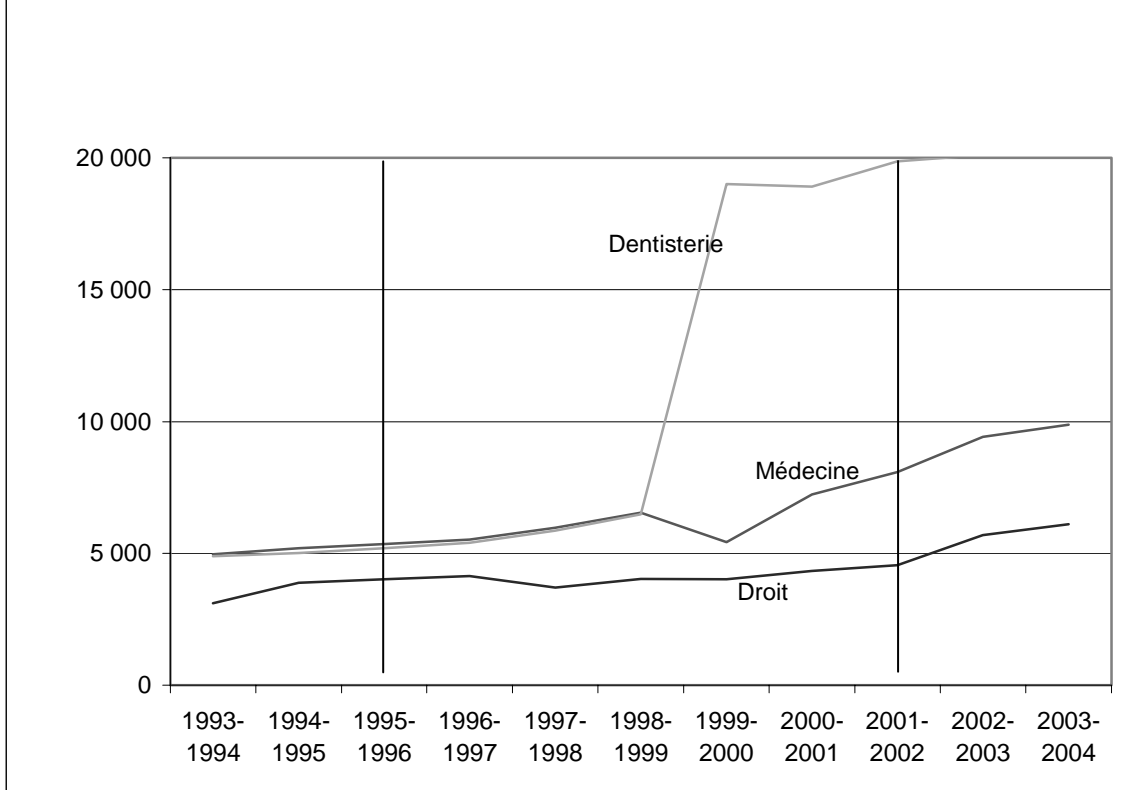
Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Graphique A4 : Frais de scolarité moyens des programmes professionnels de premier cycle au Manitoba (dollars de 2004)



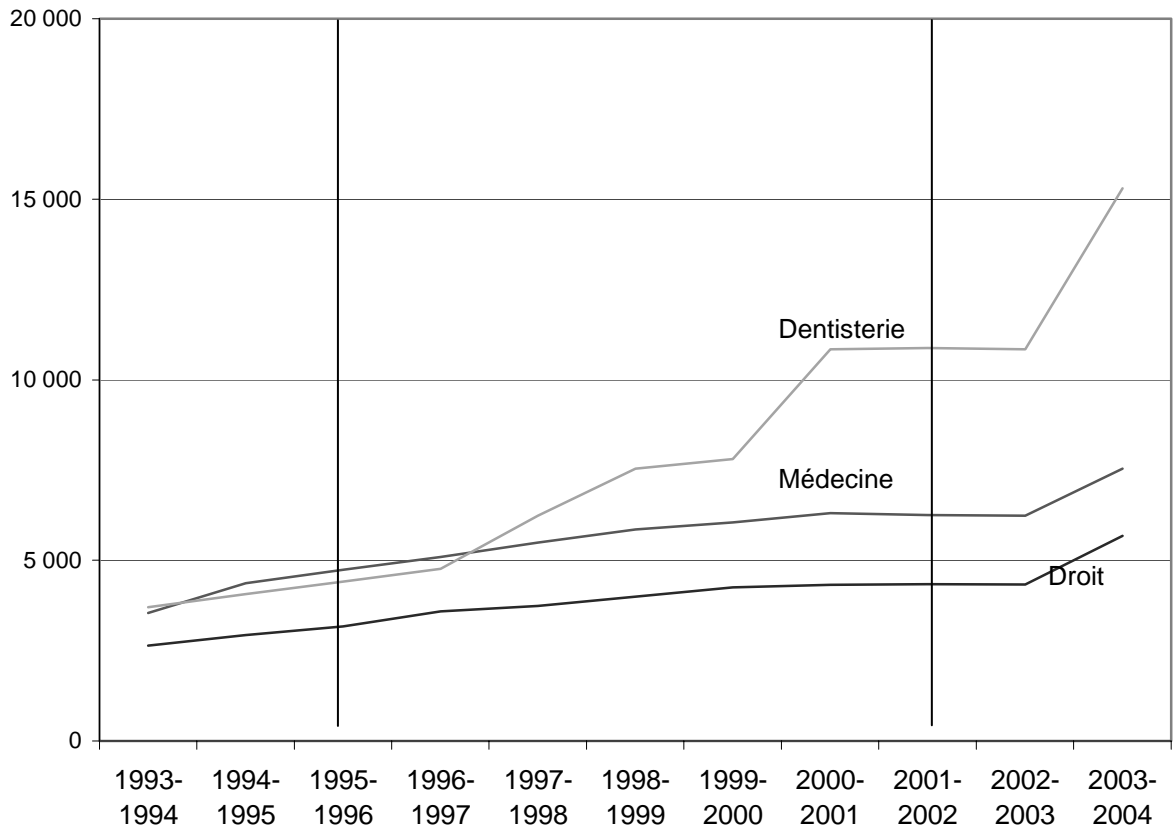
Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Graphique A5 : Frais de scolarité moyens des programmes professionnels de premier cycle en Saskatchewan (dollars de 2004)

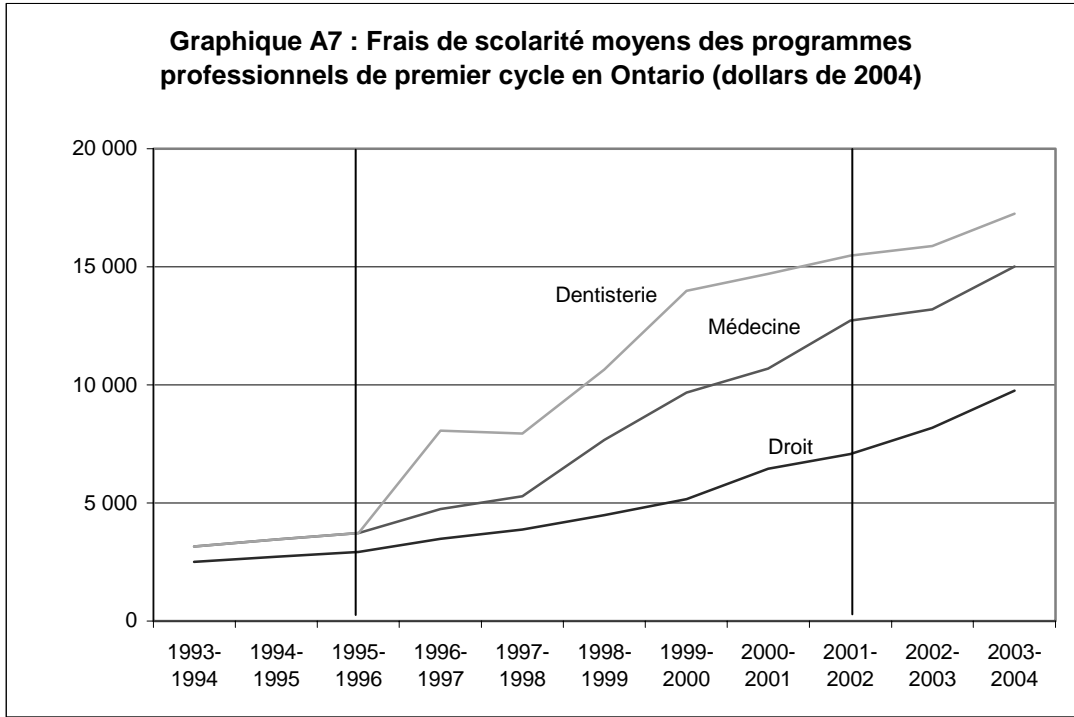


Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Graphique A6 : Frais de scolarité moyens des programmes professionnels de premier cycle en Alberta (dollars de 2004)



Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.



Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Tableau A1 : Probabilité empirique de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel selon certaines caractéristiques

	1995 à 1997		2000 à 2002	
	N	Probabilité	N	Probabilité
Parents ont... (n'ont) aucune formation postsecondaire	7 145	0,007	6 275	0,010
certificat postsecondaire non universitaire	2 628	0,011	2 957	0,013
Baccalauréat	3 352	0,015	4 029	0,012
Maîtrise	1 373	0,019	1 729	0,025
Doctorat	763	0,013	836	0,043
Diplôme professionnel	537	0,046	469	0,091
N'a pas obtenu de bourse d'études	9 205	0,006	8 998	0,010
A obtenu une bourse d'études	6 593	0,026	7 302	0,027
Baccalauréat	9 004	0,012	10 087	0,018
Maîtrise	5 136	0,009	4 468	0,009
Doctorat	1 658	0,009	1 745	0,007
Génie	1 894	0,000	2 342	0,003
Sciences physiques et mathématiques	1 597	0,008	1 673	0,005
Commerce et disciplines connexes	2 146	0,006	2 107	0,012
Arts et disciplines connexes	8 021	0,011	7 528	0,016
Sciences biologiques et de la santé	2 140	0,033	2 650	0,038
Homme	7 661	0,012	7 322	0,016
Femme	8 137	0,011	8 978	0,017
<25 ans au moment de l'obtention du diplôme	6 375	0,013	7 057	0,024
25 à 29 ans au moment de l'obtention du diplôme	3 945	0,014	4 100	0,008
>29 ans au moment de l'obtention du diplôme	5 478	0,005	5 143	0,006
Non marié(e)	8 423	0,017	8 889	0,021
Marié(e)	7 375	0,003	7 411	0,009
Aucun enfant à charge	11 912	0,014	12 595	0,019
Enfant à charge	3 886	0,001	3 705	0,005
Québec et Colombie-Britannique	4 996	0,007	7 232	0,010
Nouvelle-Écosse, Manitoba, Saskatchewan et Alberta	6 673	0,014	5 094	0,024
Ontario	4 129	0,014	3 974	0,019

Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.

Bibliographie

- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 1998. Feuillet d'information, volume 5, no. 5, novembre 1998. « Deregulation of tuition fees ».
- Corak, M., G. Lipps et J. Zhao. 2003. *Revenu familial et participation aux études postsecondaires*. Études analytiques. Documents de recherche sur l'analyse économique. No. 11F0019MIF2003210 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Dhalla, I.A., J.C. Kwong, D.L. Steiner, R.E. Baddour, A.E. Waddell and I.L. Johnson. 2002. "Characteristics of first-year students in Canadian medical school." *Canadian Medical Association Journal*. 166, 8: 1029-1035.
- Drolet, M. 2005. *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990 ?* Études analytiques. Documents de recherche sur l'analyse économique. No. 11F0019MIF2003243 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Finnie, R., C. Laporte et E. Lascelles. 2004. *Antécédents familiaux et accès aux études postsecondaires : que s'est-il passé pendant les années 1990 ?* Études analytiques. Documents de recherche sur l'analyse économique. No. 11F0019MIF2004226 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Frenette, M. 2005. *L'accès aux études postsecondaires est-il plus équitable au Canada qu'aux États-Unis ?* Études analytiques. Documents de recherche sur l'analyse économique. No. 11F0019MIE2005244 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- King, A.J.C., W.K. Warren et S.R. Miklas. 2004. « Study of accessibility of Ontario law schools ». Social Program Evaluation Group, Queen's University.
- Knighton, T. et S. Mirza. 2002. « Postsecondary participation: The effects of parents' education and household income ». *Education Quarterly Review*. 8, 3 : 25–32.
- Kwong, J.C., I.A. Dhalla, D.L. Steiner, R.E. Baddour, A.E. Waddell et I.L. Johnson. 2002. « Effects of rising tuition fees on medical school class composition and financial outlook ». *Canadian Medical Association Journal*. 166, 8 : 1023–1028.
- Moffitt, R.A. 1999. « New Developments in Econometric Methods for Labor Market Analysis ». In *Handbook of Labor Economics 3A*, Chapter 24. O. Ashenfelter et D. Card (éd.). New York : Elsevier.